



Assemblée générale

Distr. générale
7 novembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 144 de l'ordre du jour

**Financement du Tribunal international chargé
de juger les personnes accusées d'actes de génocide
ou d'autres violations graves du droit international
humanitaire commis sur le territoire du Rwanda
et les citoyens rwandais accusés de tels actes
ou violations commis sur le territoire d'États
voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994**

Deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2012-2013

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Présenté en application de la résolution [67/242](#) de l'Assemblée générale, le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2012-2013 donne une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses de l'exercice, compte tenu de l'écart entre, d'une part, les taux d'inflation, les fluctuations monétaires et l'ajustement au coût de la vie constatés et, d'autre part, les hypothèses qui avaient été retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget ([A/67/594](#)), que l'Assemblée a examiné à sa soixante-septième session et sur lequel elle s'est fondée pour réviser une première fois le crédit initial ouvert pour l'exercice.

Le montant demandé au titre de la deuxième révision du crédit initial fait apparaître une réduction du montant des dépenses prévues de 1 756 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 2,586,800 dollars) par rapport au montant du crédit révisé. Cette réduction est le résultat net d'une baisse liée aux fluctuations monétaires (montant brut : 3 077 200 dollars; montant net : 2 916 300 dollars) ainsi qu'au taux d'occupation des postes et à d'autres facteurs (montant brut : 6 105 400 dollars; montant net : 6 666 300 dollars), contrebalancée en partie par une augmentation liée aux variations des taux d'inflation (montant brut : 7 426 300 dollars; montant net : 6 995 800 dollars).



L'Assemblée générale est invitée à inscrire au Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda un crédit révisé d'un montant brut de 180 407 300 dollars (montant net : 166 921 200 dollars) pour l'exercice biennal 2012-2013.

I. Introduction

1. Le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2012-2013 présente une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses de l'exercice. Les calculs reposent sur les dépenses effectivement engagées au cours des 19 premiers mois de l'exercice, les dépenses prévues pour les 5 derniers mois et l'écart entre, d'une part, les taux d'inflation, les fluctuations monétaires et les ajustements au coût de la vie constatés et, d'autre part, les hypothèses qui avaient été retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget (A/67/594), que l'Assemblée générale a examiné à sa soixante-septième session et sur lequel elle s'est fondée pour réviser une première fois le crédit initial ouvert pour l'exercice.

2. Les procès constituant l'essentiel des activités du Tribunal, leur déroulement détermine la plus grande partie des dépenses.

II. Explication de la variation du montant net des crédits nécessaires

3. Les estimations ici présentées font apparaître une diminution de 1 756 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 2 586 800 dollars) par rapport au montant du crédit révisé que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 67/242. On trouvera aux tableaux 1 et 2 ci-dessous la ventilation des modifications prévues et du montant définitif des prévisions de dépenses qu'il est demandé à l'Assemblée d'approuver pour l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau 1

Ventilation des modifications prévues et du montant définitif des crédits à ouvrir, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Crédit révisé pour 2012-2013	Modifications prévues				Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2012-2013
		Fluctuation des taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs	Total	
Dépenses						
Chambres	8 865,8	(32,4)	(24,0)	(813,6)	(870,0)	7 995,8
Bureau du Procureur	38 697,7	(759,4)	2 012,8	(5 575,0)	(4 321,6)	34 376,1
Greffes	119 213,9	(2 100,8)	5 163,2	4 367,2	7 429,6	126 643,5
Gestion des dossiers et archives	15 386,2	(184,6)	274,3	(4 084,0)	(3 994,3)	11 391,9
Total, dépenses (montant brut)	182 163,6	(3 077,2)	7 426,3	(6 105,4)	(1 756,3)	180 407,3
Recettes						
Recettes provenant des contributions du personnel	12 655,6	(160,9)	430,5	560,9	830,5	13 486,1
Total (montant net)	169 508,0	(2 916,3)	6 995,8	(6 666,3)	(2 586,8)	166 921,2

Tableau 2

Ventilation des modifications prévues et du montant définitif des crédits à ouvrir, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit révisé pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2012-2013
		Fluctuation des taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Postes	103 407,0	(2 537,1)	6 728,0	1 161,5	5 352,4	108 759,4
Autres dépenses de personnel	28 298,5	(185,6)	169,3	(3 189,4)	(3 205,7)	25 092,8
Traitements et indemnités des juges	8 144,5	(32,4)	(20,9)	(710,2)	(763,5)	7 381,0
Consultants et experts	282,0	(1,3)	1,7	(110,4)	(110,0)	172,0
Frais de voyage des représentants	721,3	–	(3,1)	(103,4)	(106,5)	614,8
Frais de voyage du personnel	3 714,5	–	(6,6)	(1 531,5)	(1 538,1)	2 176,4
Services contractuels	11 344,0	(45,4)	69,8	(452,8)	(428,4)	10 915,6
Frais généraux de fonctionnement	7 740,3	(68,7)	29,9	(1 113,7)	(1 152,5)	6 587,8
Dépenses de représentation	8,9	–	–	–	–	8,9
Fournitures et accessoires	2 213,6	(18,7)	13,3	(702,6)	(708,0)	1 505,6
Mobilier et matériel	1 823,9	(21,6)	10,7	(108,0)	(118,9)	1 705,0
Aménagement des locaux	609,5	(5,5)	3,7	(386,0)	(387,8)	221,7
Subventions et contributions	1 200,0	–	–	580,2	580,2	1 780,2
Contributions du personnel	12 655,6	(160,9)	430,5	560,9	830,5	13 486,1
Total, dépenses (montant brut)	182 163,6	(3 077,2)	7 426,3	(6 105,4)	(1 756,3)	180 407,3
Recettes						
Recettes provenant des contributions du personnel	12 655,6	(160,9)	430,5	560,9	830,5	13 486,1
Total (montant net)	169 508,0	(2 916,3)	6 995,8	(6 666,3)	(2 586,8)	166 921,2

A. Modification des hypothèses budgétaires*Taux de change et inflation (augmentation : 4 349 100 dollars)*

4. L'augmentation demandée au titre des taux de change et de l'inflation est le résultat net de l'incidence des variations du taux d'inflation (7 426 300 dollars), contrebalancée en partie par une diminution liée aux fluctuations monétaires (3 077 200 dollars). Les ajustements au titre des postes demandés pour 2013 se fondent sur l'écart entre les taux de change et d'inflation constatés en 2013 et ceux approuvés pour le calcul du montant révisé du crédit initialement ouvert pour l'exercice biennal 2010-2011. Pour 2012, ils ont été calculés en fonction de l'écart entre ces taux constatés en 2012 et ceux approuvés pour le calcul du montant révisé du crédit initialement ouvert pour l'exercice biennal 2012-2013, lequel se fondait, pour les deux derniers mois de 2012, sur des projections. En ce qui concerne les

autres objets de dépense, les ajustements reposent sur la variation entre les chiffres effectivement enregistrés et ceux retenus pour le calcul du montant révisé du crédit initialement ouvert pour l'exercice biennal 2012-2013.

5. Pour estimer l'incidence des fluctuations monétaires intervenues en 2013, on s'est fondé sur les taux de change constatés entre janvier et octobre, et l'on a appliqué aux mois de novembre et décembre le chiffre du mois d'octobre. La diminution des ressources liée à ces fluctuations s'explique par l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport au shilling tanzanien et au franc rwandais. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des informations détaillées sur les hypothèses retenues.

6. En ce qui concerne l'inflation, les ajustements ont été calculés à partir des éléments d'information les plus récents concernant les indices des prix à la consommation, ainsi que des écarts entre, d'une part, les indices d'ajustement effectivement applicables au personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et les ajustements effectivement apportés aux barèmes des traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées au titre du coût de la vie, et, d'autre part, les hypothèses retenues à l'occasion de la première révision des crédits.

B. Taux d'occupation des postes et autres facteurs

7. Les modifications indiquées dans la colonne Taux d'occupation des postes et autres facteurs des tableaux 3 à 6 sont expliquées ci-dessous.

Chambres

Tableau 3

Ventilation des modifications prévues et du montant définitif des crédits à ouvrir, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit révisé pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2012-2013
		Fluctuation des taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Traitements et indemnités des juges	8 144,5	(32,4)	(20,9)	(710,2)	(763,5)	7 381,0
Frais de voyage des représentants	721,3	—	(3,1)	(103,4)	(106,5)	614,8
Total	8 865,8	(32,4)	(24,0)	(813,6)	(870,0)	7 995,8

Traitements et indemnités des juges (diminution : 710 200 dollars)

8. La diminution des ressources demandées au titre des traitements et indemnités des juges est le résultat net de la baisse des dépenses communes (528 700 dollars) et des pensions (397 900 dollars) des juges, en partie contrebalancée par une augmentation de leurs honoraires (216 400 dollars). La réduction au titre des dépenses communes en rapport avec les juges s'explique par la baisse des frais liés au rapatriement des juges *ad litem* à la cessation de service et par le report de la date

de cessation de service de l'un de ces juges. La réduction prévue au titre des pensions se fonde sur les données d'expérience. L'augmentation demandée au titre des honoraires est essentiellement imputable au report de la date de cessation de service de l'un des juges *ad litem*.

Frais de voyage du personnel (diminution : 103 400 dollars)

9. La diminution des ressources demandées au titre des frais de voyage du personnel s'explique par des gains d'efficacité opérationnels obtenus du fait de l'aménagement du calendrier des activités liées aux appels; on a, en effet, associé les audiences d'appel et les jugements en appel rendus par les juges en poste à La Haye, ce qui réduit le nombre de voyages entre La Haye et Arusha.

Bureau du Procureur

Tableau 4

Ventilation des modifications prévues et du montant définitif des crédits à ouvrir, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit révisé pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2012-2013
		Fluctuations des taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Postes	27 541,5	(725,2)	1 946,3	(788,3)	432,8	27 974,3
Autres dépenses de personnel	5 674,1	(11,5)	34,5	(3 623,6)	(3 600,6)	2 073,5
Consultants	130,2	(0,2)	0,8	(68,3)	(67,7)	62,5
Frais de voyage du personnel	1 491,1	–	(1,8)	(693,5)	(695,3)	795,8
Frais généraux de fonctionnement	555,8	(5,4)	(13,0)	(401,3)	(419,7)	136,1
Contributions du personnel	3 305,0	(17,1)	46,0	–	28,9	3 333,9
Total, dépenses (montant brut)	38 697,7	(759,4)	2 012,8	(5 575,0)	(4 321,6)	34 376,1
Recettes						
Recettes provenant des contributions du personnel	3 305,0	(17,1)	46,0	–	28,9	3 333,9
Total (montant net)	35 392,7	(742,3)	1 966,8	(5 575,0)	(4 350,5)	31 042,2

Postes (diminution : 788 300 dollars)

10. La diminution des ressources demandées au titre des postes est le résultat net d'une réduction au titre des traitements (1 292 600 dollars), contrebalancée en partie par une augmentation au titre des dépenses communes de personnel (504 300 dollars). S'agissant des traitements, ceci s'explique par le fait que le taux de vacance de postes est supérieur à celui retenu pour le calcul des prévisions de dépenses pour 2013. En effet, les taux retenus pour la première révision du crédit étaient de 15,7 % en 2012 et 15,1 % en 2013 pour les administrateurs et

fonctionnaires de rang supérieur, et de 4,6 % en 2012 et 8,9 % en 2013 pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. Or, en 2012, les taux effectifs s'établissaient à 15,2 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 5,3 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. Pour la période allant de janvier à septembre 2013, ils se sont chiffrés en moyenne à 25,8 % et à 32,7 % respectivement. À la fin septembre 2013, 24 postes demeuraient vacants (17 postes d'administrateur et 7 postes d'agent des services généraux), ce qui portait les taux effectifs à 27,9 % et 41,2 % respectivement. L'augmentation demandée au titre des dépenses communes de personnel s'explique par l'effet conjugué du taux de rotation du personnel, plus élevé que normalement, et la réduction du tableau d'effectifs, qui provoque une hausse des dépenses au titre des frais de voyage et des prestations liées au rapatriement, et donc une augmentation des dépenses communes de personnel.

Autres dépenses de personnel (diminution : 3 623 600 dollars)

11. La diminution des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel tient au fait que le Tribunal n'a pas pu maintenir des titulaires à des postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et qu'il a été difficile, voire impossible, d'attirer et de recruter des personnes qualifiées, nombre de candidats ayant décliné des offres d'engagement pour des périodes de courte durée ou de durée limitée.

Consultants (diminution : 68 300 dollars)

12. La diminution des ressources demandées au titre des consultants tient au fait que des services de consultant avaient été prévus pour suivre les procès concernant les affaires renvoyées aux juridictions nationales. Or, six des huit personnes dont l'acte d'accusation a été transféré aux tribunaux rwandais en vertu de l'article 11 *bis* du Règlement de procédure et de preuve n'ont toujours pas été arrêtées.

Frais de voyage (diminution : 693 500 dollars)

13. La diminution des ressources demandées au titre des frais de voyage s'explique par la réduction du nombre de voyages liés aux enquêtes et préparatifs des procès concernant huit affaires renvoyées devant les tribunaux rwandais. Si ces affaires avaient été traitées par le Tribunal, en effet, des voyages auraient dû être effectués pour mener des consultations avec les enquêteurs à Kigali, entendre les témoins et les experts et rencontrer les témoins à charge afin de les préparer à témoigner devant le Tribunal. Par ailleurs, on s'est employé à regrouper, autant que possible, des missions que le Procureur devait effectuer afin que plusieurs réunions ou activités puissent se tenir dans le cadre d'une seule mission; de même on a regroupé des missions liées au Tribunal et au mécanisme appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux. De plus, les coûts ont été partagés entre les deux organismes.

Frais généraux de fonctionnement (diminution : 401 300 dollars)

14. La diminution des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement est due à la baisse des dépenses afférentes aux enquêtes et aux préparatifs des procès concernant huit affaires désormais renvoyées devant les tribunaux rwandais. En effet, si ces affaires avaient été traitées par le Tribunal, des

dépenses auraient été encourues pour couvrir les frais généraux de fonctionnement du Groupe du renseignement au titre des informateurs et des témoins à charge devant bénéficier de mesures de protection spéciales.

Grefte

Tableau 5

Ventilation des modifications prévues et du montant définitif des crédits à ouvrir, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit révisé pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2012-2013
		Fluctuations des taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Postes	75 865,5	(1 811,9)	4 781,7	1 949,8	4 919,6	80 785,1
Autres dépenses de personnel	9 172,4	(41,9)	56,0	4 507,7	4 521,8	13 694,2
Consultants	110,3	(0,6)	0,7	(26,9)	(26,8)	83,5
Frais de voyage du personnel	2 142,9	—	(4,4)	(770,5)	(774,9)	1 368,0
Services contractuels	11 272,8	(44,7)	69,4	(452,8)	(428,1)	10 844,7
Frais généraux de fonctionnement	7 184,5	(63,3)	42,9	(712,4)	(732,8)	6 451,7
Dépenses de représentation	8,9	—	—	—	—	8,9
Fournitures et accessoires	2 150,9	(18,1)	12,9	(684,8)	(690,0)	1 460,9
Mobilier et matériel	1 243,6	(15,8)	7,3	(198,0)	(206,5)	1 037,1
Aménagement des locaux	609,5	(5,5)	3,7	(386,0)	(387,8)	221,7
Subventions et contributions	1 200,0	—	—	580,2	580,2	1 780,2
Contributions du personnel	8 252,6	(99,0)	193,0	560,9	654,9	8 907,5
Total, dépenses (montant brut)	119 213,9	(2 100,8)	5 163,2	4 367,2	7 429,6	126 643,5
Recettes						
Recettes provenant des contributions du personnel	8 252,6	(99,0)	193,0	560,9	654,9	8 907,5
Total (montant net)	110 961,3	(2 001,8)	4 970,2	3 806,3	6 774,7	117 736,0

Postes (augmentation : 1 949 800 dollars)

15. L'augmentation des ressources demandées au titre des postes est le résultat net d'une diminution au titre des traitements (634 600 dollars) contrebalancée par une augmentation au titre des dépenses communes de personnel (2 584 400 dollars). S'agissant des traitements, ceci s'explique par le fait que le taux de vacance de poste effectif est légèrement plus élevé que celui retenu pour l'établissement des prévisions de dépenses pour l'exercice 2012-2013. En effet, les taux retenus pour la première révision du crédit initialement ouvert étaient de 15,7 % en 2012 et 15,1 % en 2013 pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 4,6 % en

2012 et 8,9 % en 2013 pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. Or, en 2012, les taux effectifs s'établissaient à 17,2 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 5,1 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. Pour la période allant de janvier à septembre 2013, ils se sont chiffrés en moyenne à 13,7 % et à 12,0 % respectivement. À la fin septembre 2013, 58 postes demeuraient vacants (18 postes d'administrateur et 40 postes d'agent des services généraux), ce qui portait les taux effectifs à 17,5 % et 17,1 % respectivement. L'augmentation demandée au titre des dépenses communes de personnel s'explique par l'effet conjugué du taux de rotation du personnel, plus élevé que normalement, et la réduction du tableau d'effectifs, qui provoque une hausse des dépenses au titre des frais de voyage et des prestations liées au rapatriement, et donc une augmentation des dépenses communes de personnel.

Autres dépenses de personnel (augmentation : 4 507 700 dollars)

16. L'augmentation des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel est due à la prolongation des contrats du personnel temporaire, auquel on a dû continuer de recourir pour fournir sans interruption, jusqu'à la fin de l'exercice en cours, les services judiciaires, juridiques et administratifs requis du fait de l'aménagement du calendrier judiciaire.

Consultants (diminution : 26 900 dollars)

17. La diminution des ressources demandées au titre des consultants tient au fait que des services d'expert n'étaient plus requis en raison du renvoi de deux affaires devant les tribunaux rwandais en vertu de l'article 11 *bis* du Règlement de procédure et de preuve, ainsi que du report à 2014 du projet relatif à la transmission de l'héritage institutionnel du Tribunal et aux questions résiduelles.

Frais de voyage (diminution : 770 500 dollars)

18. La diminution des ressources demandées au titre des frais de voyage s'explique par le fait que certains témoignages ont été reçus sur bande vidéo, ainsi que par le renvoi de deux affaires devant les tribunaux rwandais et par la réduction des dépenses afférentes à l'évaluation médicale de détenus, qui devait être effectuée à Nairobi et en Afrique du Sud dans le courant de l'exercice.

Services contractuels (diminution : 452 800 dollars)

19. La diminution des ressources demandées au titre des services contractuels est le résultat net d'une réduction à la rubrique Autres services contractuels (611 700 dollars), partiellement contrebalancée par l'augmentation au titre des avocats de la défense (164 400 dollars). S'agissant des autres services contractuels, ceci s'explique essentiellement par la réduction plus forte que prévue du nombre de véhicules (et donc des dépenses liées à l'entretien du parc) ainsi que du nombre de photocopieuses louées, et à la baisse des dépenses liées aux services de nettoyage des locaux et de blanchisserie et aux services médicaux au Centre de détention des Nations Unies du fait du renvoi de deux affaires devant les tribunaux rwandais. La hausse en rapport avec les avocats de la défense est due à des retards intervenus dans la formulation d'appels (les arrêts n'ayant pas été traduits à temps) et dans la tenue de procès en appel.

Frais généraux de fonctionnement (diminution : 712 400 dollars)

20. La diminution des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement est essentiellement imputable à la baisse des dépenses afférentes aux services divers (312 500 dollars), au fret (120 100 dollars), aux communications (68 100 dollars), aux frais bancaires (64 900 dollars) et à la location de locaux (61 400 dollars). Pour ce qui est des services divers, la baisse est essentiellement imputable à la réduction des dépenses en rapport avec l'appui et la protection à apporter aux témoins à la suite du renvoi de deux affaires devant les tribunaux rwandais. S'agissant du fret, elle s'explique par une réduction plus forte que prévue des achats de mobilier et fournitures, par la plus grande place faite aux achats locaux, et par un recours accru aux contrats-cadres, pour lesquels les frais de transport sont en général moins élevés. Les dépenses de communication ont reculé du fait de la rationalisation continue des services de téléphonie et de télécommunication ainsi que du bon fonctionnement du système de facturation électronique des services de téléphonie. Les frais bancaires ont baissé en raison principalement d'une plus grande automatisation des paiements au moyen de services bancaires en ligne. La baisse des frais de location de locaux est essentiellement due au déménagement, plus tôt que prévu, du bureau de Kigali dans des locaux plus petits et moins chers ainsi qu'à la fermeture de résidences protégées, intervenue au premier trimestre 2012 au lieu du deuxième.

Fournitures et accessoires (diminution : 684 800 dollars)

21. La diminution des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires se fonde sur les données d'expérience, et elle s'explique essentiellement par la baisse prévue des dépenses afférentes aux carburants et lubrifiants du fait de la réduction plus forte que prévu du nombre de véhicules.

Mobilier et matériel (diminution : 198 000 dollars)

22. La diminution des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel est essentiellement imputable à la baisse prévue des achats de matériel de sécurité et de sûreté du fait du démantèlement d'un bâtiment du Tribunal, du déménagement, plus tôt que prévu, du bureau de Kigali, ainsi que du déménagement du secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui avait ses bureaux dans les mêmes locaux que le Tribunal, et à la suite duquel une entrée a été fermée.

Aménagement des locaux (diminution : 386 000 dollars)

23. La diminution des ressources demandées au titre de l'aménagement des locaux est due au fait que le Tribunal est parvenu, à l'issue de négociations avec le propriétaire des lieux, à se défaire de locaux vacants sans avoir à procéder aux importants travaux de réparation initialement prévus, et que les conteneurs se trouvant à Kigali, qui devaient être ramenés à Arusha, ont été cédés sur place.

Subventions et contributions (augmentation : 580 200 dollars)

24. L'augmentation des ressources demandées au titre des subventions et contributions a trait principalement à une hausse de la part du Tribunal dans la coordination des mesures de sécurité de l'ONU, ainsi qu'aux dépenses afférentes à

l'assurance contre les actes de malveillance, calculées en fonction des données d'expérience.

Contributions du personnel (augmentation : 560 900 dollars)

25. L'augmentation des ressources demandées au titre des contributions du personnel s'explique par la hausse des coûts salariaux standard.

Gestion des dossiers et archives

Tableau 6

Ventilation des modifications prévues et du montant définitif des crédits à ouvrir, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Crédit révisé pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2012-2013
		Fluctuations des taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Autres dépenses de personnel	13 452,0	(132,2)	78,8	(4 073,5)	(4 126,9)	9 325,1
Consultants	41,5	(0,5)	0,2	(15,2)	(15,5)	26,0
Frais de voyage du personnel	80,5	–	(0,4)	(67,5)	(67,9)	12,6
Services contractuels	71,2	(0,7)	0,4	–	(0,3)	70,9
Fournitures et accessoires	62,7	(0,6)	0,4	(17,8)	(18,0)	44,7
Mobilier et matériel	580,3	(5,8)	3,4	90,0	87,6	667,9
Contributions du personnel	1 098,0	(44,8)	191,5	–	146,7	1 244,7
Total, dépenses (montant brut)	15 386,2	(184,6)	274,3	(4 084,0)	(3 994,3)	11 391,9
Recettes						
Recettes provenant des contributions du personnel	1 098,0	(44,8)	191,5	–	146,7	1 244,7
Total (montant net)	14 288,2	(139,8)	82,8	(4 084,0)	(4 141,0)	10 147,2

Autres dépenses de personnel (diminution : 4 073 500 dollars)

26. La diminution des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel s'explique essentiellement par le retard apporté dans le recrutement de personnel qualifié pour exécuter le projet d'archivage. En effet, compte tenu des qualifications techniques requises, il s'est révélé difficile de trouver des candidats sur place; de plus, il a été difficile d'attirer des personnes qualifiées du fait de la courte durée des offres d'engagement.

Consultants (diminution : 15 200 dollars)

27. La diminution des ressources demandées au titre des consultants est due au fait que, en raison des retards enregistrés dans l'exécution du projet d'archivage, la

priorité a été accordée à la préparation des dossiers sur support papier et à l'achèvement des travaux de mise en place d'installations d'archivage temporaires. Il a donc fallu annuler le recrutement d'un spécialiste du Web qui devait élaborer et exécuter la stratégie visant à amplifier l'accès en ligne aux dossiers publics.

Frais de voyage du personnel (diminution : 67 500 dollars)

28. La diminution des ressources demandées au titre des frais de voyage du personnel tient, d'une part, au fait que les voyages à destination de La Haye et New York aux fins de la coordination ont été moins nombreux depuis la mise en place du mécanisme appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux et, de l'autre, aux retards apportés dans les recrutements.

Fournitures et accessoires (diminution : 17 800 dollars)

29. La diminution des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires est liée à l'utilisation d'un nombre moindre que prévu de bandes données destinées à la migration des dossiers sur support numérique.

Mobilier et matériel (augmentation : 90 000 dollars)

30. L'augmentation des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'explique par le fait qu'il a fallu acheter du matériel pour stocker les données sauvegardées afin de préserver les fichiers numériques. En effet, l'instabilité de l'alimentation en électricité précarise le serveur utilisé par l'équipe d'archivage.

III. Mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre

31. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à approuver le montant définitif du crédit à inscrire au Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda au titre de l'exercice biennal 2012-2013, qui s'élève à 180 407 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 166 921 200 dollars).**

Annexe I

Hypothèses retenues pour le calcul des prévisions de dépenses du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2012-2013

Les paramètres ci-après ont été retenus pour estimer le montant définitif du crédit à inscrire au compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Paramètres retenus	Lieu d'affectation											
	La Haye (euro par rapport au dollar É.-U.)				Arusha (shilling tanzanien par rapport au dollar É.-U.)				Kigali (franc rwandais par rapport au dollar É.-U.)			
	Chiffres retenus aux fins du premier rapport sur l'exécution du budget		Chiffres retenus aux fins du deuxième rapport sur l'exécution du budget		Chiffres retenus aux fins du premier rapport sur l'exécution du budget		Chiffres retenus aux fins du deuxième rapport sur l'exécution du budget		Chiffres retenus aux fins du premier rapport sur l'exécution du budget		Chiffres retenus aux fins du deuxième rapport sur l'exécution du budget	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Taux de change	0,779	0,779 ^a	0,778	0,755	1 579,417	1 579,417 ^a	1 583,583	1 615,083	610,453	621,394 ^a	611,456	642,227
Taux d'inflation (en pourcentage)	2,6	2,0	2,8	2,8	15,3	7,6	16,0	8,0	8,5	6,7	6,3	5,9
Coefficient d'ajustement (en pourcentage)	49,58	52,20 ^b	49,76	55,42	50,37	55,77 ^b	50,12	52,61	52,05	53,38 ^b	51,93	52,49

^a Ce chiffre correspond à l'hypothèse retenue pour les objets de dépense autres que les postes. Le taux n'ayant pas été actualisé, le montant révisé des crédits demandés au titre des postes pour 2013 a été calculé par application des taux approuvés pour déterminer le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011, à savoir 0,753 pour La Haye, 1 517,000 pour Arusha et 588,000 pour Kigali.

^b Ce taux n'ayant pas été actualisé, le montant révisé des crédits demandés pour 2013 a été calculé par application des taux approuvés pour déterminer le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011, à savoir 52,00 % pour La Haye, 39,93 % pour Arusha et 46,62 % pour Kigali.

Annexe II

Activités des chambres au cours de l'exercice biennal 2012-2013

1. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les Chambres II et III du Tribunal pénal international pour le Rwanda ont rendu trois jugements concernant trois accusés : la Chambre III s'est prononcée sur l'affaire *Callixte Nzabonimana* le 31 mai 2012, et sur l'affaire *Idelphonse Nizeyimana* le 19 juin 2012; la Chambre II s'est prononcée sur l'affaire *Augustin Ngirabatware* le 20 décembre 2012. Les chambres de première instance ne sont actuellement saisies d'aucune autre affaire.

2. La Chambre saisie des demandes de renvoi a, en vertu des dispositions de l'article 11 du Règlement de procédure et de preuve, rendu sept ordonnances de renvoi devant les tribunaux rwandais concernant sept affaires : affaire *Fulgence Kayishema* (22 février 2012), affaire *Charles Sikubwabo* (26 mars 2012), affaire *Ladislav Ntaganzwa* (8 mai 2012), affaire *Bernard Munyagishari* (6 juin 2012), affaire *Charles Ryandikayo* (20 juin 2012), affaire *Aloys Ndimbati* (25 juin 2012) et affaire *Pheneas Munyarugarama* (28 juin 2012). La Chambre d'appel a confirmé l'ordonnance de renvoi de l'affaire *Bernard Munyagishari* le 3 mai 2013. Les accusés Kayishema, Ryandikayo, Sikubwabo, Munyarugarama, Ndimbati et Ntaganzwa sont toujours en fuite et n'ont donc pas fait appel de l'ordonnance de renvoi les concernant.

3. Trois affaires ont été closes à l'issue du recueil de dépositions spéciales en vertu de l'article 71 bis du Règlement de procédure et de preuve : affaire *Protais Mpiranya* (25 avril 2012) et affaires *Félicien Kabuga* et *Augustin Bizimana* (juin 2012).

4. La Chambre d'appel a rendu son jugement dans cinq affaires concernant six accusés : affaire *Anatole Ntabakuze* (8 mai 2012), affaire *Gaspard Kanyarukiga* (8 mai 2012), affaire *Idelphonse Hategekimana* (8 mai 2012), affaire *Jean-Baptiste Gatete* (9 octobre 2012) et affaire *Justin Mugenzi et Prosper Mugiraneza* (4 février 2013). Elle est saisie de six affaires en appel, qui concernent 14 accusés : affaire *Butare* (accusés Joseph Kanyabashi, Élie Ndayambaje, Sylvain Nsabimana, Arsène Shalom Ntahobali, Alphonse Nteziryayo et Pauline Nyiramasuhuko), affaire *Grégoire Ndahimana*, affaire *Édouard Karemera*, affaire *Des deux militaires* (accusés Augustin Bizimungu, Augustin Ndindiliyimana, François-Xavier Nzuwonemeye et Innocent Sagahutu), affaire *Callixte Nzabonimana* et affaire *Idelphonse Nizeyimana*.
